AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de TRACTAFRIC MOTORS COTE D'IVOIRE, Société anonyme avec Conseil d'administration au capital de 1.280.000.000 FCFA dont le siège social est à Abidjan – Km 4, Boulevard de Marseille – Zone 3 – Abidjan, immatriculé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan, sous le numéro CI-ABJ-1963-B-782 - CC : n° 0100474 J, sont convoqués en Assemblée générale statuant à titre ordinaire, le **lundi 26 Juin 2023 à 10 h 00 à l'hôtel AZALAI ABIDJAN** sis Marcory, Bd VGE, en face de Cap Sud, à côté de la banque BGFI à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023

1. Présentation du rapport de gestion sur les comptes et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
2. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme sur le Droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
4. Ratification de la désignation de M. Abdelali ENNACIRI en qualité d'Administrateur ;
5. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
6. Affectation du résultat et mise en paiement des dividendes ;
7. Pouvoirs en vue des formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, et pris connaissance des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice de 3.644.246.893 F CFA.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'acte uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique approuve les opérations traduites dans ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de confirmer la désignation de Monsieur ENNACIRI Abdelali en qualité d'Administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale devant se tenir en 2024 en vue d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2023.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu les différents rapports du Conseil et des Commissaires aux comptes, donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2022 et décharge aux Commissaires aux comptes.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter :

- bénéfice de l'exercice 3.644.246.893 F CFA
- report à nouveau antérieur 2.110.861.612 F CFA
- formant un montant distribuable de **5.755.108.505 F CFA**
  - sur lequel est prélevé un dividende de (soit 249 F CFA brut par action) 2.549.760.000 F CFA
  - le solde en report à nouveau 3.205.348.505 F CFA

Il sera ainsi distribué aux Actionnaires un dividende global brut de 2.549.760.000 F CFA, soit 249 F CFA brut par action, assujetti à l'IRVM par retenue à la source, soit un dividende net par action de 224 F CFA.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2023.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le Président du Conseil d'Administration